



LES ENTREPRISES DU PAYSAGE : GESTION DE DECHETS ET EAU

Août 2023

DÉCHETS PLASTIQUES

Gestion des déchets plastiques

Entreprises concernées	Poteries plastiques	Plaques de transport
 Déchetterie	70%	77%
 Tri et collecteur privé	13%	13%
 Pas de tri mais collecteur privé	6%	7%
 Pas de tri (ordures classiques)	6%	2%
Laissées chez le client	6%	
Je ne suis pas concerné	21%	63%

Pratiques de réemploi des poteries plastiques des entreprises du paysage

Aucune	44%
Remises au fournisseur (pépinieriste / horticulteur)	30%
Laissées au client	19%
Autres (utilisation pour la production propre de végétaux, dons...)	7%

Filière de recyclage des poteries plastiques professionnelles par VALHOR et A.D.I.VALHOR

25 % des entreprises du paysage sont au courant de l'existence de cette filière

10 % des entreprises du paysage envisagent de la rejoindre dès 2023

36 % des entreprises du paysage sont indécises

GESTION DES DÉCHETS VERTS

					
Déchetterie	Transformation (broyage pour paillage...)	Compost	Prestataire de valorisation des déchets	Pas de tri	Autres
32%	29%	25%	9%	1%	4%

GESTION DE L'EAU

Approvisionnement pour l'arrosage des végétaux % des entreprises du paysage

	Végétaux stockés	Végétaux plantés
Eau potable du réseau	42%	45%
Eau de pluie récupérée	33%	27%
Eau de prélèvement dans le milieu	20%	18%
Forage / pompage, réseau agricole	4%	8%
Eaux usées	1%	2%

29% des entreprises du paysage ont déjà été soumises à des arrêtés préfectoraux portant sur la limitation ou l'interdiction provisoire des prélèvements et des usages de l'eau.

↳ **dont 25%** par des arrêtés impliquant une interdiction d'usage de l'eau du réseau.

↳ **dont 49%** des entreprises du paysage n'ayant aucun recours.